

Euro Légales

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS HAUTES ALPES 04 50 51 97 47 / LD.Legales05@ledauphine.com

LE DAUPHINÉ libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 14 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DES ORRES

Avis d'enquête publique
Projet de renforcement des équipements de neige de culture sur les pistes Crêtes et Cairn

Par arrêté n°2023-003 du 10/03/2023, le Maire de la commune des Orres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de renforcement des équipements de neige de culture sur les pistes de Crêtes et Cairn, ainsi que la construction d'une salle des machines, correspondant au permis de construire n° PC 005098 22H 0023, déposé par la SEMLORE en date du 20/12/2022.

L'enquête publique se déroulera du 03/04/2023 au 03/05/2023 inclus, soit une durée de 31 jours sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

M. Maurice BOY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la présidente du tribunal administratif de Marseille en date du 28/02/2022. Il se tiendra à la disposition du public en mairie, pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- Le lundi 03/04/2023 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;
- Le mardi 12/04/2023 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mardi 25/04/2023, de 9h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 03/05/2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête) ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant les informations environnementales, l'étude d'impact et l'avis délibéré n°2023APPACA10/3333 émis par l'Autorité Environnementale, en date du 23/02/2023), et consigner ses observations dans le registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie (sise 2 rue Dessus Vière, Le Chef-Lieu, 05200 Les Orres), aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi entre 9h00 et 12h, et 14h00 et 17h (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnelles). Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-lesorres.fr/>.

Les interrogations et observations pourront également être adressées :

- par mail à : contact@mairie-lesorres.fr, où elles seront annexées au registre d'enquête,
- par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : M. Maurice BOY - commissaire enquêteur - Mairie des Orres, 2 rue Dessus Vière, Le Chef-Lieu, 05200 Les Orres. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie des Orres aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, la décision d'autorisation du permis de construire, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique par le biais de l'avis du commissaire enquêteur, pourra être prise par arrêté municipal.

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

348182100

COMMUNE DE
LA SALLE LES ALPES
05240Avis d'enquête publique
Modification de droit commun n°1
du plan local d'urbanisme (PLU)

ARTICLE 1 :

Par arrêté n°23.03.03 en date du 14 mars 2023, le Maire de la Commune de la Salle les Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Salle les Alpes.

Le projet de modification de droit commun n°1 du PLU mis à l'enquête, et qui n'est pas soumis à évaluation environnementale suite à la décision de la MRAE après demande d'examen au cas par cas (décision jointe au dossier d'enquête publique), vise à permettre la réalisation d'un bâtiment dédié au logement des travailleurs saisonniers, en lien avec les besoins du Club Med. Les erreurs matérielles pourront également être corrigées.

ARTICLE 2 :

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le plan local d'urbanisme sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Monsieur Pierre CHAMAGNE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille par décision n°E2300009/05, en date du 28 février 2023.

ARTICLE 4 :

Il sera procédé du 03/04/2023 à 09h00 au 02/05/2023 à 16h30 inclus, à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de La Salle les Alpes, pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 5 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (incluant les informations environnementales sur le projet soumis à enquête publique) :

- Pour la version papier : En mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les jours lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h30 et les mardi et jeudi de 9h à 12h (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnelles), ainsi que sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7.
- Pour la version numérique :

Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.lasallealpes.net/mairie-en-ligne/amenagement-urbanisme> Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement, en mairie sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

ARTICLE 6 :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 03 avril 2023 au 02 mai 2023 inclus :

- Sur le registre d'enquête publique, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5) ;
- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : secretariatgeneral@lasallealpes.fr, en indiquant dans l'objet « enquête publique de la modification de droit commun n°1 du PLU de La Salle les Alpes ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;
- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Monsieur Pierre CHAMAGNE, commissaire enquêteur - Mairie de La Salle les Alpes, 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 :

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Le 03/04/2023 de 9h à 12h ; Le 20/04/2023 de 14h à 17h ; Le 02/05/2023 de 9h à 12h.

ARTICLE 8 :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de La Salle les Alpes, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 9 :

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie de La Salle les Alpes, sise 15 Rue de la Guisane, 05240 La Salle les Alpes, et aux lieux d'affichage habituels de la commune.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Emeric Salle, Maire de la Commune de La Salle les Alpes.

348189100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures formalisées

COMMUNE DE
PUY-SAINT-PIERRE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Vincent FAUBERT - Maire
86, route de Puy-Saint-Pierre - 05100 PUY-SAINT-PIERRE
Tél : 04 92 21 09 45
SIRET 21050109400010

L'avis implique un marché public
Objet : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE DU PINET ET LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - DEMOLITION- DESAMIANTAGE-GROS OEUVRE

Lot N° 2 - CHARPENTE BOIS

Lot N° 3 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Lot N° 4 - ITE (ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR)

Lot N° 5 - ELECTRICITE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 07/04/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/03/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

348272100

Avis d'attribution



VILLE DE GAP

Avis d'attribution

M. Le Maire
CS 50092 - BP 92 - 05007 GAP CEDEX
Tél : 04 92 53 18 04 - Fax : 04 92 53 26 88
mél : marches.publics@ville-gap.fr

web : <http://www.ville-gap.fr/les-marches-publics>
SIRET 21050061700019

Objet : Acquisition d'une pelle sur pneus à châssis articulé

Référence acheteur : V-03-23

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 43261000 - Pelles mécaniques

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 09/03/23

Marché n° : 2023230068

FRAMATEQ SUD EST, 16 AV DE ROME, 13127 VITROLLES

Montant HT : 160 000,00 €

Sous-traitance : non.

Envoi le 14/03/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :

<http://www.ville-gap.fr/les-marches-publics>

348238400

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

SELARL E. HOURS ET J. PRIMPIED-ROLLAND
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉES
110 avenue du 1^{er} Mai - 04100 MANOSQUE -
Tél : 04.92.87.62.69
manosque@aixluberon.auction
site : www.interencheres.com/04001

VENDREDI 31 MARS 2023 à 14 H 30

2 rue de la Manutention - 05000 GAP

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'UN FONDS DE COMMERCE DE BAR - RESTAURATION -
GLACIER - PIZZAS SUR PLACE & À EMPORTER
À L'ENSEIGNE "LE PRIVILÈGE"

MISE À PRIX : 55.000 €

S'appliquant : à 70% aux éléments incorporels : enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, licence IV, droit au bail et à 30% aux éléments corporels : aménagement et mobilier - (Possibilité de baisse du 1/4)
Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 25.000 € par chèque de banque à l'ordre de la Selarl E. HOURS et J. PRIMPIED-ROLLAND au plus tard le jour de la vente, sous réserve d'avoir au préalable rempli l'attestation de consultation du cahier des charges.

VISITE :

1/2 HEURE avant la vente ou sur rendez-vous avec l'étude

En cas de carence d'enchères sur le fonds, il sera immédiatement procédé à la vente aux enchères de :
- la Licence IV (Mise à prix : 20.000 € - possibilité de baisse du 1/4 - Consignation pour enchérir sur la licence IV seule : 10.000€ par chèque de banque à l'ordre de la Selarl E. HOURS et J. PRIMPIED-ROLLAND au plus tard le jour de la vente, - et du matériel d'exploitation.

Paiement comptant. Chèque de banque, carte bleue, virement. Frais légaux en sus 14,28 % - Frais préalables et frais post-vente à la charge de l'acquéreur.

Liquidation judiciaire de la SAS LE PRIVILÈGE immatriculée au RCS de GAP sous le n° 803650944 - Jugement du T.C. de GAP en date du 23/11/2022 et en vertu d'une ordonnance de vente de Monsieur le Juge Commissaire en date du 15/02/2023. Le Mandataire Liquidateur, M^{re} A. LAGEAT, 90 bd Georges Pompidou 05000 GAP, est seule habilitée à recevoir les oppositions. Les cahiers des charges contenant les clauses et conditions de la vente ont été dressés par la Selarl E. HOURS et J. PRIMPIED-ROLLAND et se trouvent déposés et à consulter chez celle-ci.

En cas de vente du matériel d'exploitation : enlèvement immédiat demandé.

+ d'infos sur : www.interencheres.com/04001

347956100

GAP

Lycée Paul-Héraud : une nouvelle formation et des postes à l'appui



« Donnez du vôtre et tous les rêves sont possibles » est le message qu'ont voulu faire passer les partenaires de cette nouvelle formation portée par le Greta-CFA de Gap, représenté par Emmanuelle Locatelli, Pauline Sicard et Benoît Massin, par la proviseure du lycée Paul-Héraud Isabelle Hervet-Billelo, Grégory Freinet et Frédéric Rey, chefs de travaux, Nathalie Damien de l'académie apprentissage DRAPPFIC, Olivier Antoine, manager régional formation chez Renault et Sébastien Flamand, chef d'atelier chez Renault Gap. Photo Le DU/B.T.

D'une façon inédite, une nouvelle formation va s'ouvrir à la rentrée prochaine au lycée professionnel Paul-Héraud, à Gap.

La nouvelle formation que va accueillir le lycée gapençais Paul-Héraud mène au diplôme de l'Éducation nationale de niveau 4 "mécanicien(ne) automobile Renault".

Ce métier de la maintenance automobile bac pro en deux ou trois années a pour principaux objectifs le diagnostic des pannes ou anomalies, le démontage, le remplacement et le réglage des mécaniques auto, électriques, hybrides ou thermiques avec des perspectives de carrière.

Des besoins, une formation, des emplois locaux

La pénurie de mécanicien(ne) automobile dans le département des Hautes-Alpes motive cette formation et l'implication de trois piliers d'importance pour la mener à bien.

C'est le centre de formation des apprentis Greta-CFA, appuyé par la logistique et les enseignants du lycée professionnel - réputé dans le secteur automobile pour le niveau de son enseignement professionnel - et le groupe Renault France, premier constructeur de voitures en France.

Ce groupe national apporte, au niveau local, les stages nécessaires à la formation par alternance

et l'emploi à l'issue du parcours.

Une dizaine de postes de salariés sont déjà créés dans le département et les postes sont en attente de titulaires. Ces offres, de stages et d'emplois, sont à pourvoir dans les concessions Renault de Gap, La Grave, Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Embun, Veynes, Saint-Bonnet, Laragne-Montéglin, Pont-du-Fossé, Les Vigneaux et Barcelonnette.

Cette formation s'adresse à tous les publics mais les élèves du lycée professionnel Paul-Héraud ont eu la primeur ce lundi 13 mars. Les candidatures sont ouvertes auprès du lycée Paul-Héraud et auprès du Greta-CFA de Gap.

Brigitte TEMPESTINI



francemarchés.com

TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis
de marchés publics
le plus complet du web

Plus de 20 000 appels d'offres en cours

100 % gratuit

Alertes par email